



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Contribution de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes Délégation du Rhône
dans le cadre de l'enquête publique sur la demande de déclaration d'intérêt général
et d'instauration d'une servitude d'utilité publique de passage pour la réalisation d'aménagements
destinés à la lutte contre les inondations et coulées de boue provenant du plateau agricole du Lay
lors d'épisodes pluviaux intenses occasionnant des dangers et de nombreux dégâts
sur la partie urbanisée de la commune de Genay

La LPO AuRA (11000 adhérents au niveau régional et 2080 dans le Rhône) a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.

Agréée au titre de la Protection de l'Environnement, la LPO AuRA dispose également de l'agrément «Jeunesse et Education populaire» délivré par le Ministère de l'Education Nationale et est habilitée à participer aux débats sur l'environnement dans le cadre d'instances régionales et départementales.

La Délégation territoriale du Rhône a pris connaissance du dossier soumis à enquête publique. Nous notons avec satisfaction que le projet initial (débourbeur, emprise en pleine propriété et coupe d'arbres sur près de 2200m²) a été abandonné.

En amont du sentier, la régression des prairies agricoles au profit de grandes cultures, principalement monoculture de maïs, la disparition des haies et des zones enherbées sont responsables de l'érosion massive des sols agricoles et augmentent les ruissellements et le risque de glissement de terrain.

Les actions déjà menées sur les terrains agricoles, dans le cadre du déploiement de mesures agro-environnementales montrent déjà des bénéfices certains contre l'érosion des sols cultivés.

Ces mesures retenues par le Comité Technique Régional FEADER N°4 en 2016 ont été mises en place durant ces 3 dernières années.

Nous ne contestons pas la réalité des inondations et coulées de boue provenant du plateau agricole du Lay et des dégâts occasionnés sur Genay. Mais force est de constater que depuis 2017, malgré les épisodes récurrents d'orages violents succédant à des périodes de sécheresse, Genay n'a pas connu de nouvel épisode d'inondation par ruissellements dans le chemin de Lay.

Malgré la réalisation des ouvrages prévus, on lit page 9, que dans la future convention d'exploitation « des interventions après coulée de boue » seront prévues... On peut penser que les ouvrages curatifs montrent déjà, une limite certaine d'efficacité et que l'effort doit être soutenu pour la prévention en amont, à savoir, réaménager le plateau agricole pour restaurer les sols cultivés et lutter contre leur érosion par des pratiques agro-environnementales.

De plus, page 7, les illustrations des barrages contournables pour permettre l'accès aux parcelles et la circulation dans le vallon interrogent sur la « future » circulation des ruissellements !?

Nous regrettons que l'accompagnement des exploitants pour modifier les modes de cultures intensives, et pour restaurer des zones tampons (haies, zones enherbées...) ne soient pas davantage valorisé et intensifié avant d'engager des fonds publics conséquents pour du « curatif ».



Nous attirons l'attention également sur l'aménagement et l'entretien du chemin :

- Nous invitons les aménageurs à intégrer dans leur cahier des charges le génie végétal (ou génie biologique) pour mieux stabiliser et restaurer les sols érodés du sentier.
- Rien n'est précisé sur la renaturation et en particulier pour le renfort des balmes. Nous insistons sur la nécessité d'envisager leur stabilisation par des plantations d'espèces locales et indigènes offrant le gîte et le couvert à la faune.
- En termes d'entretien, la conservation des vieux arbres sécurisés et du bois mort est indispensable à la conservation d'un substrat favorable à la biodiversité : végétaux, faune et entomofaune.
- Concernant les activités de loisirs dans le chemin, nous nous étonnons que soit abordée l'activité vélo sachant qu'il n'existe pas de débouché praticable pour cette activité en haut du sentier. De plus, la pratique du VTT favorise l'érosion des sols. Pour préserver cet environnement naturel fragile, l'usage de ce chemin devrait donc être limité aux seuls piétons.
- Le projet d'aménagement tel qu'il est présenté n'intègre pas la partie amont du cheminement, aménagé en escalier large de rondins, voie supplémentaire, déjà érodée et propice aux ruissellements.

En conclusion, la demande d'instauration d'une servitude d'utilité publique de passage pour la réalisation des aménagements tels qu'ils sont prévus nous paraît contestable.

En effet, bien que revue de manière conséquente pour limiter les impacts environnementaux dans le chemin de Lay, la réalisation d'aménagements destinés à la lutte contre les inondations et coulées de boue telle qu'elle est prévue dans ce projet doit, à notre avis, être révisée en fonction des résultats obtenus suite aux changements de pratiques agricoles en amont et en tenant compte des connaissances écologiques.

Les mesures préventives doivent donc être poursuivies et intensifiées en accompagnant plus activement les exploitants agricoles avant d'engager des fonds publics pour les travaux prévus.

Au vu du contexte financier actuel, consécutif à la crise COVID 19, l'évitement de réalisation d'aménagements qui restent lourds techniquement et à la charge de la collectivité nous paraît indispensable, au profit des mesures agro-environnementales préventives et efficaces.

Ainsi ces choix écologiques, répondant aux exigences environnementales, amélioreront de façon efficace et respectueuse du site, la qualité de vie et le sentiment de sécurité recherchés pour les habitants et commerçants.

Pour information, l'Agence de l'eau, dans le cadre de son accompagnement pour services environnementaux, porte un certain nombre de dispositifs pour conduire des actions en faveur d'infrastructures agro-écologiques (haies, bandes enherbées, murets...). Ces actions financées en partie permettent de restaurer des milieux dégradés pour pallier les risques liés à l'érosion des sols en agissant sur les pratiques délétères pour l'environnement.

Denis VERCHERE
Président DT Rhône de la LPO AuRA
denis.verchere@free.fr
presidence.rhone@lpo.fr